



Parc national
des Ecrins

Ongulés sauvages et domestiques en alpage

Risque de transmission de maladies
et mesures de prévention



En élevage

Contexte

Le pastoralisme marque de son empreinte l'ensemble des vallées du massif des Écrins. La transhumance est profondément ancrée dans les pratiques agricoles dans certains secteurs d'accueil des Hautes-Alpes. Parallèlement, l'activité pastorale qui peut se traduire par des regroupements de troupeaux de statuts sanitaires différents, suscite de nombreuses craintes de la part des éleveurs dont celle de la transmission de maladies des troupeaux infectés aux troupeaux sains ou de la faune sauvage aux troupeaux en alpage.

Malgré l'existence, pour certaines maladies réglementées, de mesures sanitaires obligatoires en élevage, les troupeaux domestiques ne sont pas indemnes de toute maladie. L'application de mesures préventives complémentaires en élevage reste de mise, notamment pour les cheptels domestiques transhumants.

Objectif principal

PRÉVENTION et SOINS

Mesures de gestion sanitaire



Tri des animaux

Le tri des animaux avant la montée en alpage permet de prévenir la transmission de maladies. Les animaux malades, principale source d'agents infectieux, ne doivent pas monter en alpage. Il n'est pas souhaitable que les animaux malades chroniques (symptomatiques ou sains) ainsi que les femelles ayant récemment avorté, aient accès aux alpages.



Soins et traitements préventifs

Le marquage, l'isolement et le traitement des animaux infectés permettent de limiter les contaminations. Le parage est un moyen de lutte contre les boiteries dues aux affections des onglons. Un passage en pédiluve après parage permet de compléter son action curative et préventive. La vermifugation raisonnée des troupeaux avant la montée en alpage réduit la charge parasitaire sur le site d'estive et donc les risques d'infestation des animaux domestiques et sauvages.



Vaccination

De nombreux programmes de vaccination sont disponibles en élevage. Ils concernent des maladies fréquentes, ayant des conséquences technico-économiques majeures : maladies abortives, pestiviroses, piétin, ecthyma... Leur recours avant la montée en alpage permet de diminuer les risques de transmission en alpage ainsi que l'excrétion d'agents infectieux. De plus, certains vaccins ont une action curative.



Prophylaxie et analyses

En complément des mesures de dépistage obligatoire en élevage concernant les principales maladies réglementées, certains dépistages complémentaires peuvent être réalisés afin de connaître plus précisément le statut sanitaire d'un cheptel. Ces informations permettent ensuite l'élimination des infectés ainsi que la mise en place de programmes de vaccination ou d'assainissement ciblés dans l'élevage.



Hygiène

Une part importante des maladies se transmet par l'intermédiaire du milieu. Les mesures d'hygiène générale : hygiène des mains, des locaux, du matériel d'élevage, ainsi que la gestion des litières souillées permettent de limiter ces transmissions indirectes.

En alpage

Contexte

Les mesures sanitaires prises en élevage ont pour objectif d'améliorer l'état sanitaire des cheptels domestiques, notamment des cheptels transhumants. Cependant, elles rencontrent des obstacles qui définissent les limites de leur efficacité :

- animaux porteurs d'agents infectieux non repérés lors d'opérations de prophylaxie à la montée en alpage,
 - cohabitation des troupeaux domestiques avec les populations d'ongulés sauvages qui peut être à l'origine de la transmission de maladies, auxquelles ongulés domestiques comme sauvages sont sensibles (cette transmission a lieu lors de contacts directs ou de succession des animaux en un site donné pour les maladies à réservoir tellurique),
 - défaut de traçabilité dans les mouvements de troupeaux en estive.
- L'application de mesures sanitaires préventives en alpage est donc nécessaire et vient compléter des mesures prises en élevage.

Objectif principal

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION

Mesures de gestion sanitaire



Séparation des espèces et conduite du troupeau

La séparation des espèces limite la transmission de maladies par contacts. En pratique, elle nécessite l'application de mesures de gardiennage (clôtures évitant la divagation d'animaux domestiques, la présence d'un berger et/ou de chien(s) de troupeau). La gestion des parcours empruntés par les troupeaux ainsi que le choix des zones à pâturer, partie intégrante de la conduite du troupeau, permet de limiter les contacts et les successions des ongulés domestiques et sauvages.



Soins

Lors de la survenue d'un épisode infectieux en alpage, la réalisation de soins aux animaux permet de limiter les dégâts causés par la maladie ainsi que l'excrétion d'agent infectieux à l'origine de la contamination des autres animaux, domestiques et sauvages, et/ou du milieu si cet agent est résistant dans l'environnement. Dans certains cas, l'isolement des malades est requis.



Ressources alimentaires

Certaines zones d'alimentation, propices au regroupement des animaux, sont des zones favorables à la transmission d'agents infectieux. L'accès de ces zones à risque aux ongulés sauvages doit donc être évité : les zones de dépôt de sel ou d'aliments, dont les ongulés sauvages sont très friands, devront être positionnées à proximité d'éléments dissuasifs : cabane du berger, chien de troupeau, dans le parc de nuit, etc.



Points d'eau

Les zones d'abreuvement sont des zones à risque au même titre que les zones d'alimentation. De plus, les zones d'alpage humides sont propices à la survie d'agents infectieux dans le sol et ainsi à la contamination des animaux y ayant accès. Enfin, du fait du ruissellement des eaux, la contamination d'un alpage peut avoir des répercussions en aval du foyer infectieux primaire.



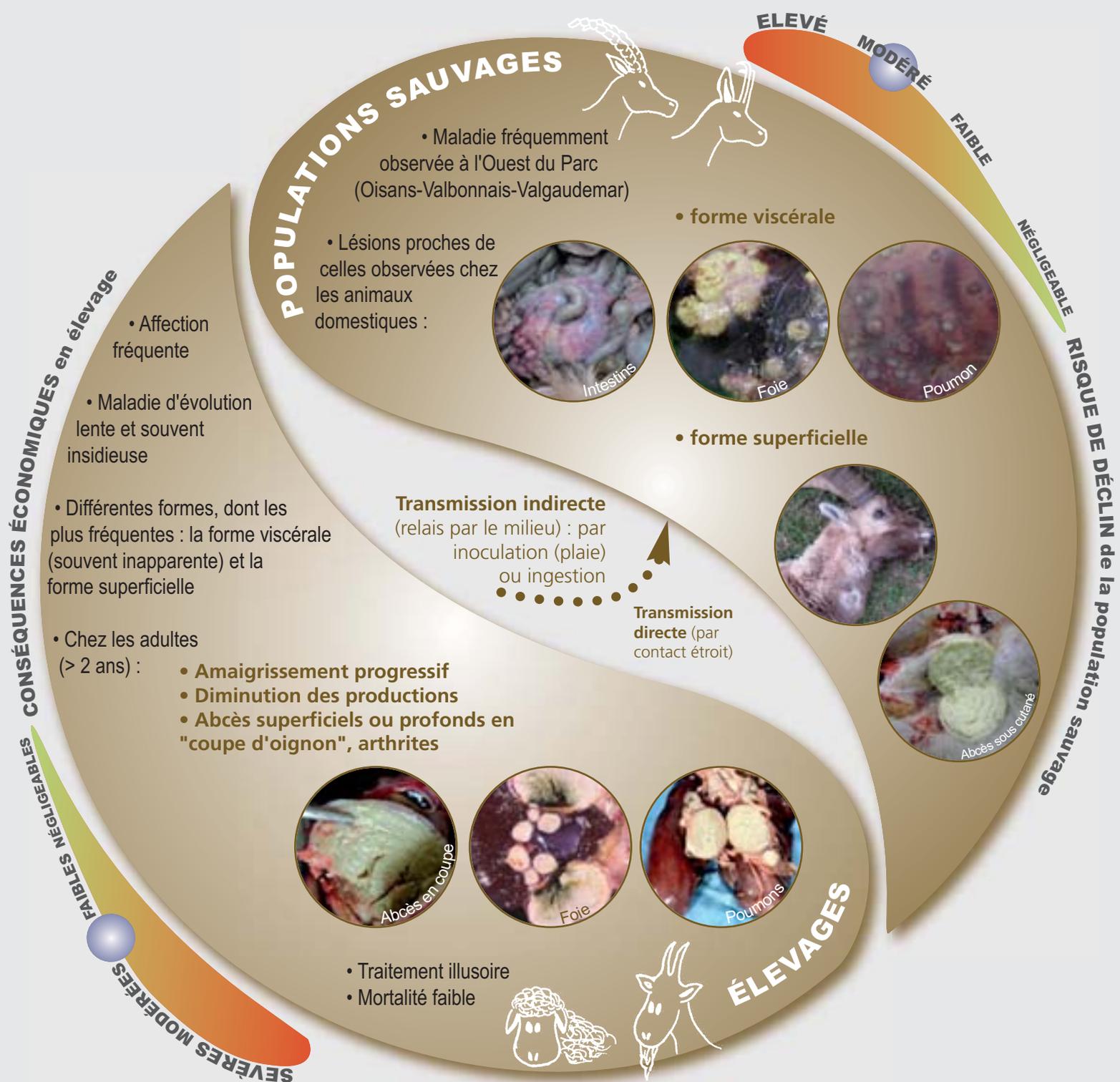
Choix de l'alpage

Comme suite à la survenue d'un épisode infectieux sur un alpage, si l'agent infectieux en cause est résistant dans le sol, il est momentanément préférable de ne plus y faire pâturer d'animaux. De plus, les cohabitations au sein des zones refuges des ongulés sauvages (zones de repos, zones de reproduction) doivent être évitées de manière à ne pas nuire à la tranquillité des espèces sauvages et afin de limiter les risques de transmission de maladies dans des périodes de plus forte réceptivité.



La maladie des abcès

MALADIE	bactérienne ■	virale □	parasitaire □	
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)			oui □	non ■
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGENE	fragile □ (heures / jours)	peu résistant □ (jours / semaines)	résistant □ (semaines / mois)	très résistant ■ (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION				
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui ■	[directe ■ indirecte ■]		non □
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui □			non ■
• Homme	oui □			non ■



Actualités

• En Oisans et en Valbonnais, les autopsies des ongulés sauvages révèlent régulièrement la présence d'abcès multiples dans le cadre de la veille sanitaire. L'isolement de la bactérie en cause a pu être réalisé à plusieurs reprises. [source : PNE, LDAV 05]

• Près de 75 % des exploitations de petits ruminants domestiques sont atteintes par la maladie des abcès avec en moyenne 5 % des animaux atteints. [source : FRGDS PACA]

Modes de gestion spécifiques

PRÉVENTION et SOINS



1



2



3

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



4



1 Le tri des animaux ayant des abcès visibles (sous-cutanés, ganglionnaires superficiels, mammaires ou podaux) réduit considérablement les risques de contamination des alpages par écoulement de pus.

2 Les plaies sont les principales portes d'entrée de la bactérie. Les soins de plaie limitent les contaminations.



3 Le matériel d'élevage, principalement les tondeuses et cornadis, sont responsables de l'inoculation bactérienne au niveau de plaies. L'utilisation d'aiguilles à usage unique limite les contaminations entre animaux lors des traitements collectifs.

4 La bactérie responsable de la maladie des abcès est très résistante dans le sol, en particulier dans les sols humides. Le déplacement régulier des abreuvoirs en zone sèche, ainsi que le roulement régulier des parcs de nuit, surtout en période de pluie, contribuent à réduire le risque de transmission. Le chaulage des parcs après leur utilisation permet de réduire la contamination des sols et les risques de transmission aux animaux sauvages.

Limites

- La forme viscérale de la maladie reste souvent inapparente, mais l'excrétion existe malgré tout.
- La gestion des maladies à réservoir tellurique reste très difficile d'où l'intérêt de la prévention afin de limiter les risques de contamination des alpages.

Pratiques à risque



- En élevage comme en alpage, la vidange des abcès réalisée à même le sol constitue une source de contamination importante pour les animaux domestiques comme sauvages.



MALADIE	bactérienne <input type="checkbox"/>	virale <input checked="" type="checkbox"/>	parasitaire <input type="checkbox"/>	
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)	oui <input type="checkbox"/>		non <input checked="" type="checkbox"/>	
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGENE	fragile <input checked="" type="checkbox"/> (heures / jours)	peu résistant <input type="checkbox"/> (jours / semaines)	résistant <input type="checkbox"/> (semaines / mois)	très résistant <input type="checkbox"/> (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION				
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui <input checked="" type="checkbox"/>	[directe <input checked="" type="checkbox"/> indirecte <input type="checkbox"/>]	non <input type="checkbox"/>	
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui <input type="checkbox"/>			non <input checked="" type="checkbox"/>
• Homme	oui <input type="checkbox"/>			non <input checked="" type="checkbox"/>



Actualités

- *Bilan de la dernière enquête sur le bouquetin des Alpes (1996-2008) :*
 - ➔ *Séroprévalence d'environ 1 % (n=400 individus testés). [source : LDAV 05, INRA]*
- *Atteinte des cheptels domestiques : 30 à 80 % des animaux séropositifs au sein des troupeaux caprins du département des Hautes-Alpes. [source : GDS 05]*

Modes de gestion spécifiques

PRÉVENTION et SOINS



1

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



2

1 Plan d'assainissement des cheptels (programme officiel) :

- ⇒ **étape 1 : sondage sérologique** sur tous les animaux de plus d'un an pendant 3 ans consécutifs
- ⇒ **étape 2 : élimination des animaux positifs**, séparation des chevreaux des mères positives et élevage au lait de vache ou de chèvres séro-négatives
- ⇒ **étape 3 : mise en quarantaine et analyse sérologique** sur tous les **animaux nouvellement achetés**.

2 Gestion des chèvres férales et des hybrides chèvre-bouquetin :

- ⇒ **éviter la libre divagation** des animaux domestiques en alpage
- ⇒ **interventions :**
 - **signalement des chèvres férales aux agents du Parc national** (si possible relevé des numéros de boucle d'identification)
 - **signalement au GDS et services vétérinaires** pour mettre en œuvre leur capture (sinon leur élimination à la demande de l'administration)
- ⇒ **retrait de la reproduction des hybrides chèvre-bouquetin en élevage.**

Limites

- La mise en œuvre d'un plan d'assainissement est un travail de longue haleine. Les résultats ne sont obtenus qu'après plusieurs années d'efforts.
 - Le respect rigoureux des règles sanitaires est nécessaire au succès du plan.
- ⇒ Ceci rend d'autant plus importantes les mesures préventives.

Pratiques à risque

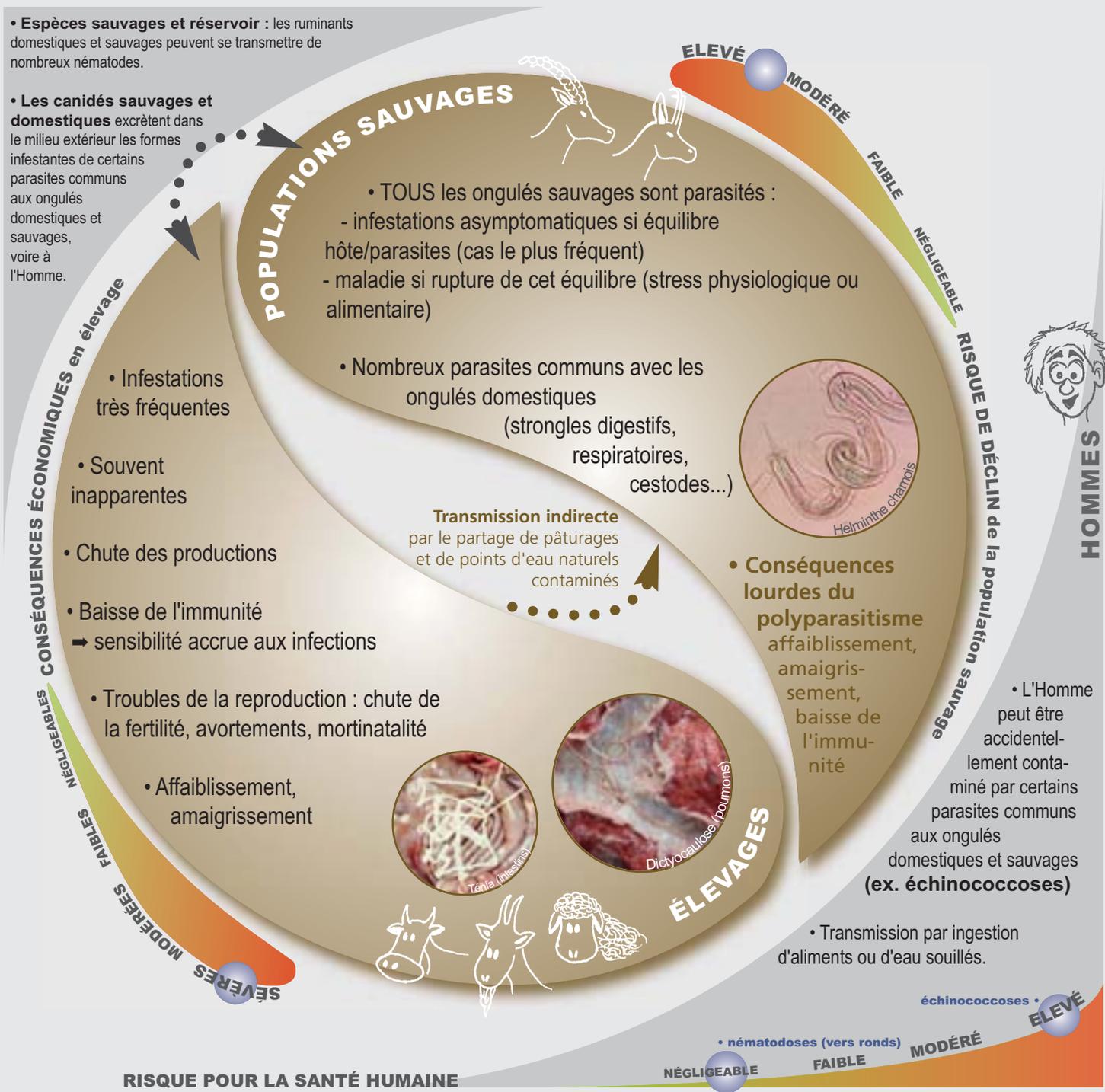
- Divagation des chèvres dans les quartiers saisonniers du Bouquetin des Alpes





Les parasitoses internes

MALADIE	bactérienne <input type="checkbox"/>	virale <input type="checkbox"/>	parasitaire <input checked="" type="checkbox"/>	
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)	oui <input type="checkbox"/>		non <input checked="" type="checkbox"/>	
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGÈNE	fragile <input type="checkbox"/> (heures / jours)	peu résistant <input type="checkbox"/> (jours / semaines)	résistant <input checked="" type="checkbox"/> (semaines / mois)	très résistant <input checked="" type="checkbox"/> (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION				
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui <input checked="" type="checkbox"/> [directe <input type="checkbox"/> indirecte <input checked="" type="checkbox"/>]		non <input type="checkbox"/>	
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui <input checked="" type="checkbox"/> (pour certains parasites)		non <input type="checkbox"/>	
• Homme	oui <input checked="" type="checkbox"/> (pour certains parasites)		non <input type="checkbox"/>	



Actualités

- Chez les ongulés sauvages, les prévalences et les charges parasitaires **sont plus élevées dans les zones de cohabitation.** [source : PNE, LDAV 05]
- Les pertes liées au parasitisme sont au **4^{ème} rang des pertes économiques en élevage.** [source : Institut de l'élevage]
- En 2010, près de **20 % des charges vétérinaires** des ateliers bovins allaitants étaient dédiées aux traitements antiparasitaires, contre environ 12 % en atelier ovin allaitants. [source : Institut de l'élevage]

Modes de gestion spécifiques

PRÉVENTION et SOINS



1

2

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



1 Gestion raisonnée de la vermifugation :

- **moment de l'administration** : éviter l'administration dans les jours précédant la transhumance
- **choix du traitement** : choisir une molécule adaptée, alterner les molécules utilisées d'une année à l'autre afin d'éviter l'apparition de résistances chez les parasites
Si la vermifugation est réalisée au printemps, **éviter les avermectines et les pyréthriinoïdes très toxiques pour la faune non-cible.**

➔ un traitement annuel lors de la rentrée en étable ou en bergerie (en automne) peut parfois être suffisant. Le relargage des molécules se faisant dans les bâtiments d'élevage, toutes les familles d'antiparasitaires peuvent être utilisées.

➔ pour les vers plats (cestodes dont échinococcose), la **vermifugation régulière des chiens de berger** est essentielle pour limiter les risques de contamination des animaux domestiques et sauvages mais aussi celle de l'Homme.

2 La réalisation d'une analyse coproscopique AVANT l'administration d'un traitement permet :

- d'estimer les charges parasitaires
- de cibler les molécules à utiliser selon la nature des parasites mis en évidence
- d'adapter le nombre de traitements annuels (réduction des coûts).

Limites

L'excrétion des oeufs ou des formes infestantes peut-être intermittente
➔ pour certains parasites, un examen coproscopique négatif ne signifie pas forcément que l'animal n'est pas infesté.

Pratiques à risque

➔ Divagation des animaux domestiques dans les quartiers saisonniers des ongulés sauvages (en particulier dans les zones de mise-bas, de refuge et d'élevage des jeunes).



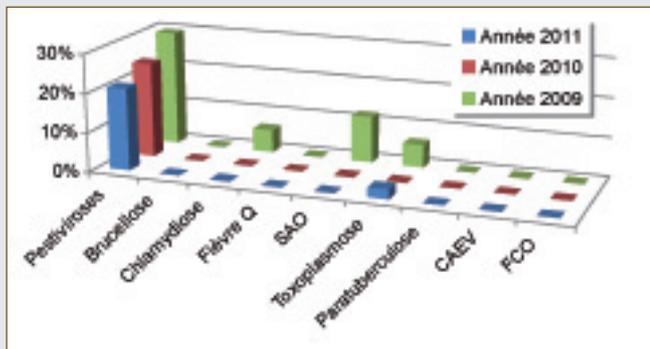


Les pestiviroses

MALADIE	bactérienne <input type="checkbox"/>	virale <input checked="" type="checkbox"/>	parasitaire <input type="checkbox"/>	
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)			oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGÈNE	fragile <input type="checkbox"/> (heures / jours)	peu résistant <input checked="" type="checkbox"/> (jours / semaines)	résistant <input type="checkbox"/> (semaines / mois)	très résistant <input type="checkbox"/> (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION				
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui <input checked="" type="checkbox"/>	[directe <input checked="" type="checkbox"/> indirecte <input checked="" type="checkbox"/>]	non <input type="checkbox"/>	
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>		
• Homme	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>		



Actualités



Bilan sérologique des populations de chamois du Parc national (n=160 individus testés)
[source : PNE, LDAH 05, FDC 05]

- 100% des troupeaux séropositifs avec prévalence de 76,6 %
 $IC=[74,3 - 78,8]$; n= 1383 individus testés
[source : ANSES]

- **Concordance nette** entre niveaux de séroprévalences domestique et sauvage



Lien possible

L'établissement de relations de causalité n'est pas acquis à ce jour. Néanmoins, la mise en place de mesures de gestion pastorale reste primordiale.

Modes de gestion spécifiques

PRÉVENTION et SOINS



①

②

③

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



- ① Programmes de vaccination des cheptels bovins :
⇒ primovaccination et rappel avant la 1ère mise à la reproduction
⇒ rappels annuels ou semestriels selon le vaccin utilisé
⇒ nombreux vaccins disponibles.

La vaccination est un outil, son utilisation ne doit pas dispenser de mettre en œuvre les autres mesures préventives.

- ② Plan d'assainissement des cheptels (programme officiel) :
⇒ basé sur la détection et l'élimination des animaux infectés permanents (IPI)
⇒ mise en quarantaine et test sérologique sur tous les achats
⇒ vaccination fortement conseillée des cheptels à risque (transhumants ou voisins de troupeaux infectés).

- ③ Les pestivirus étant peu résistants dans l'environnement, la séparation physique des animaux (conduite du troupeau, gardiennage) permet de limiter les risques de contamination.



Limites

- Aucun vaccin n'est actuellement commercialisé en France pour les cheptels ovins.
- L'utilisation de vaccins bovins sur les troupeaux ovins (hors AMM) est possible sous réserve de prescription vétérinaire ➔ Limites : coût et efficacité.

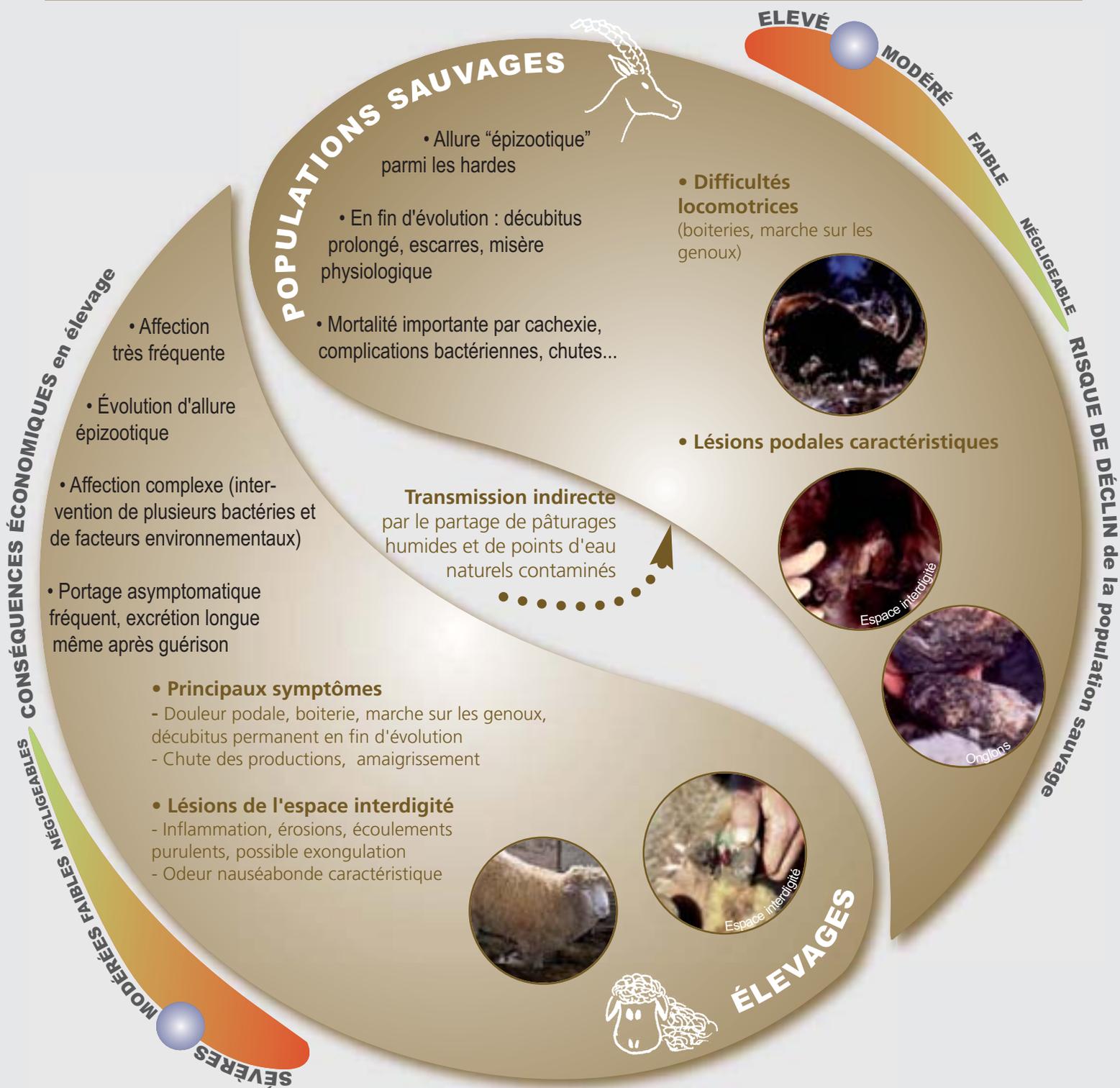
Pratiques à risque

- ➔ Divagation des animaux domestiques dans les quartiers saisonniers et dans les zones refuge des ongulés sauvages de montagne.





MALADIE	bactérienne ■	virale □	parasitaire □	
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)	oui □		non ■	
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGENE	fragile □ (heures / jours)	peu résistant □ (jours / semaines)	résistant □ (semaines / mois)	très résistant ■ (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION				
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui ■	[directe □ indirecte ■]		non □
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui □			non ■
• Homme	oui □			non ■



Actualités

- En France : 1ère "épizootie" en Haute-Savoie en 1995-1996 sur la population de bouquetins
→ mortalité estimée à 12 % de la population totale [source : ONC]
- Première cause de boiterie dans les cheptels ovins français [source : FRGDS RA]

Modes de gestion spécifiques



- 1 Le tri des animaux boiteux réduit considérablement les risques de contamination des alpages par écoulement de pus. La réforme des brebis ayant présenté des récidives, porteuses des germes pathogènes, est fortement conseillée.
- 2 Un vaccin contre le piétin est actuellement commercialisé en France. Il peut être utilisé de manière préventive mais possède des propriétés curatives.
- 3 En élevage comme en alpage, les soins aux animaux boiteux sont indispensables : parage, soins locaux voire antibiothérapie générale si les lésions sont très étendues. L'hygiène rigoureuse du matériel de parage est importante afin d'éviter les contaminations entre animaux. Il est recommandé d'isoler les animaux les plus atteints.



- 4 L'une des bactéries responsables du piétin est très résistante dans le sol, en particulier dans les sols humides. Le déplacement régulier des abreuvoirs en zone sèche ainsi que le roulement régulier des parcs de nuit, surtout en période de pluie, contribuent à réduire les risques de contamination. Le chaulage des parcs après leur utilisation permet de réduire la contamination des sols et les risques de transmission aux animaux sauvages.

Limites

- La gestion des maladies à réservoir tellurique reste difficile
→ d'où l'intérêt de la prévention afin de limiter les risques de contamination des alpages.
- L'existence d'un portage asymptomatique important complique cette gestion.

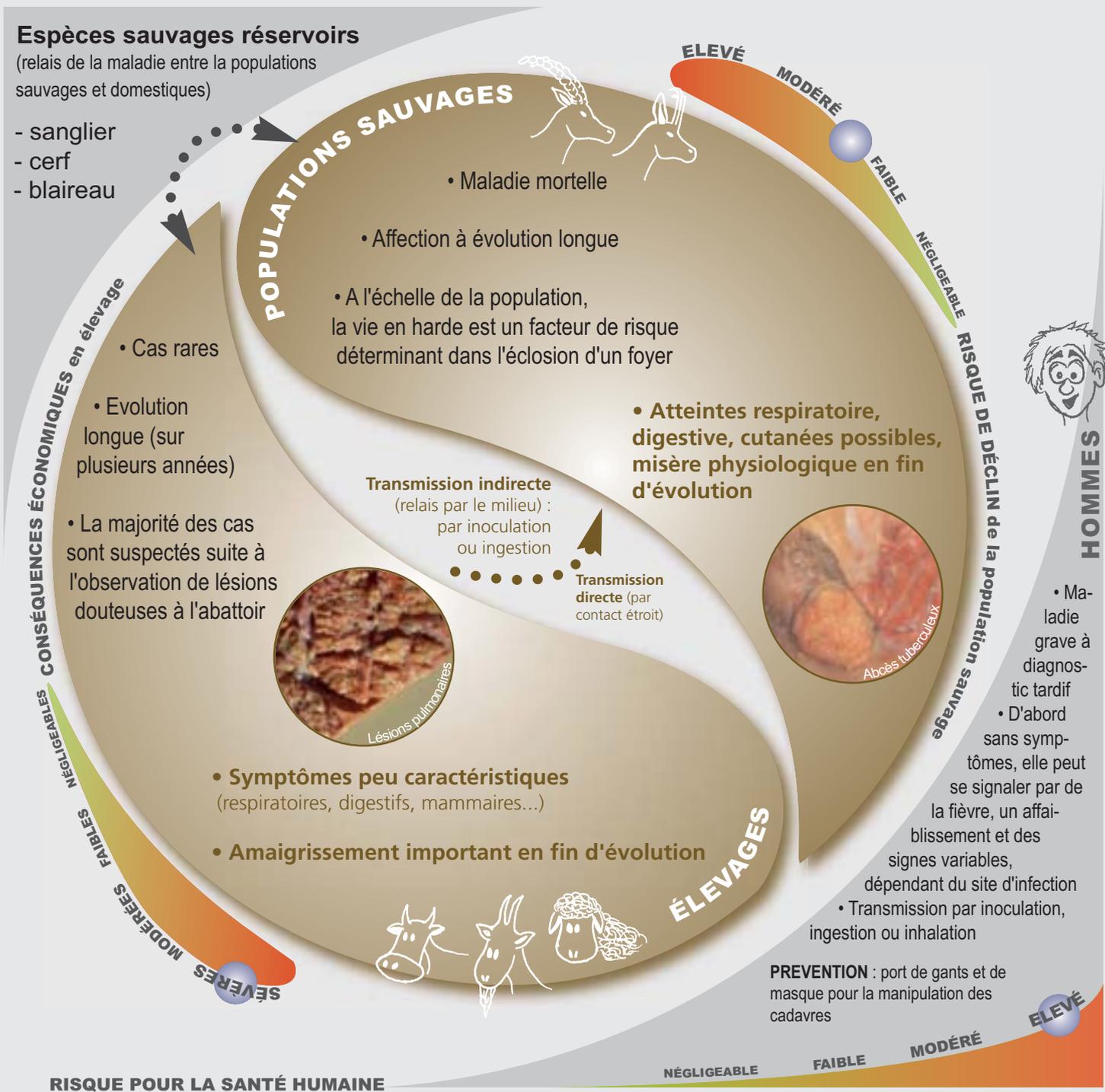
Pratiques à risque

La corne éliminée lors du parage et le matériel purulent sont la principale source de contamination pour les animaux sauvages et domestiques. Lors de la réalisation de soins (en élevage comme en alpage) ils doivent être éliminés pour limiter la contamination des sols.



La tuberculose

MALADIE	bactérienne ■	virale □	parasitaire □
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)	oui ■	non □	
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGÈNE	fragile □ (heures / jours)	peu résistant □ (jours / semaines)	résistant □ (semaines / mois)
			très résistant ■ (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION			
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui ■	[directe ■ indirecte ■]	non □
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui ■		non □
• Homme	oui ■		non □



Actualités



- ❶ Normandie : 2001, foyer sauvage de tuberculose (cerfs, sangliers) ⇒ **ABATTAGE MASSIF**
- ❷ Côte d'Or : 2002, foyers sauvage et domestique ⇒ **63 cheptels atteints soit plus de 12 000 bovins abattus**
- ❸ Corse : 2003 et ❹ Pyrénées Atlantiques : 2005
- ❺ Savoie : 2011, foyer domestique ⇒ **Mise sous surveillance de plusieurs élevages dans les Hautes-Alpes en lien avec le foyer d'origine**

[source : ANSES]

Modes de gestion spécifiques

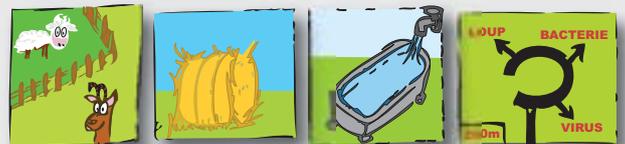
PRÉVENTION et SOINS



❶

❷

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



❸

- ❶ **Lorsqu'un foyer domestique est mis en évidence, le cheptel atteint ainsi que tous les cheptels liés au foyer d'origine (achat d'animaux, voisinage) sont mis sous surveillance et ont l'interdiction de transhumer.**
- ❷ **Actuellement, le dépistage systématique de la tuberculose n'est pas obligatoire dans les Hautes-Alpes. Ce dépistage est obligatoire dans le cadre de l'introduction d'un animal dans un cheptel, si cet animal y a transité plus de 6 jours.**
- ❸ **La bactérie responsable de la tuberculose étant très résistante dans l'environnement, l'accès des espèces sauvages aux ressources alimentaires et abreuvoirs des cheptels domestiques, doit être évité.**

Limites



- L'existence d'**espèces sauvages "réservoirs"** (cerfs, sangliers, blaireaux) dont les effectifs sont, pour cerfs et sangliers, en **nette augmentation**, rend parfois la gestion de la maladie localement très difficile.
- La technique de dépistage utilisée à l'introduction n'est pas fiable à 100 % (tuberculination, voir photo ci-contre).
- Confusion possible avec la tuberculose aviaire en absence de bactériologie.

Pratiques à risque

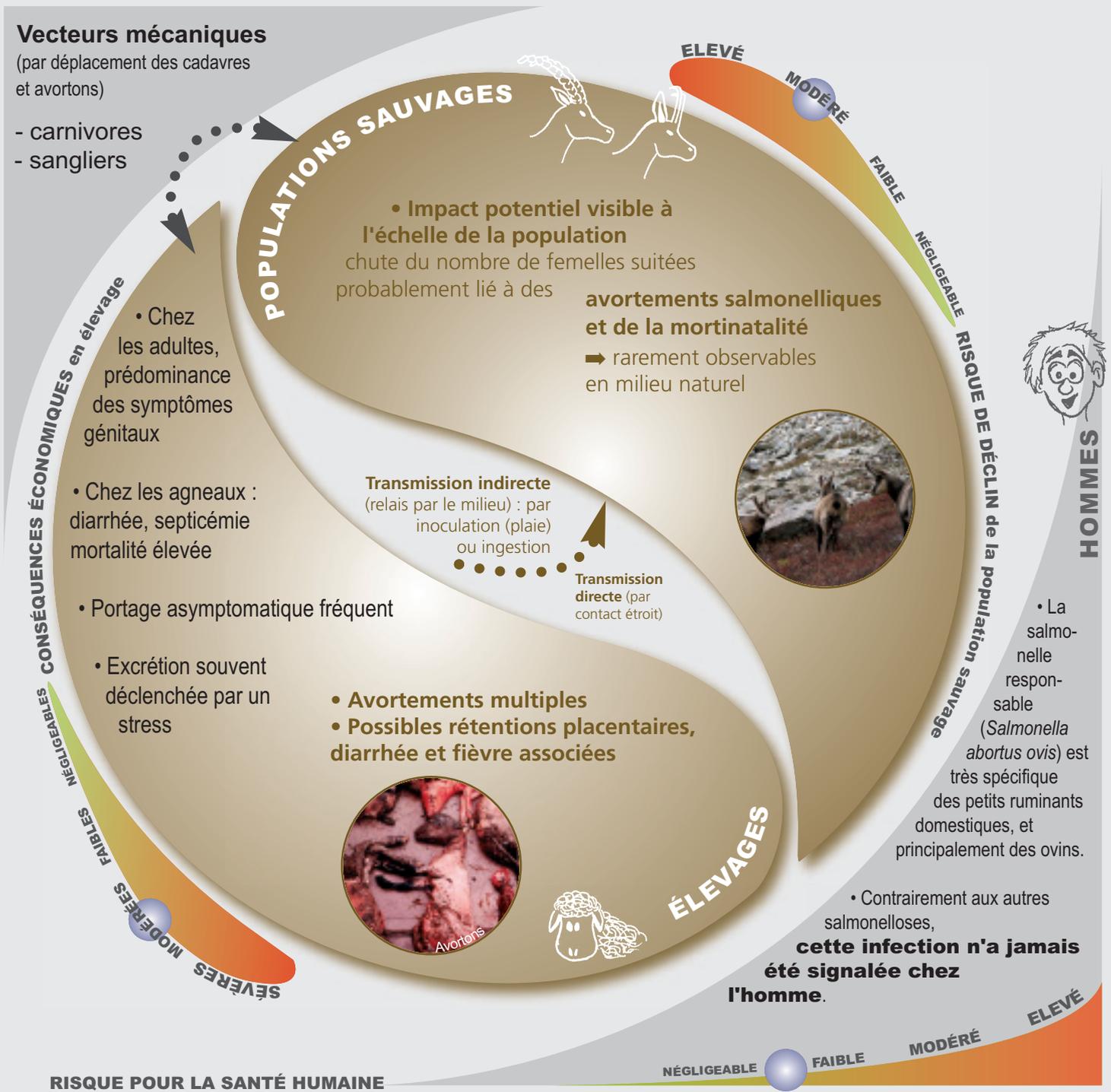
- ⇒ Manipulation de carcasses ou de viscères d'animaux malades.
- ⇒ Consommation de gibier sans contrôle sanitaire.
- ⇒ Gestion des cadavres d'animaux domestiques ou sauvages en alpage : le chien peut agir en tant que relais de contamination.



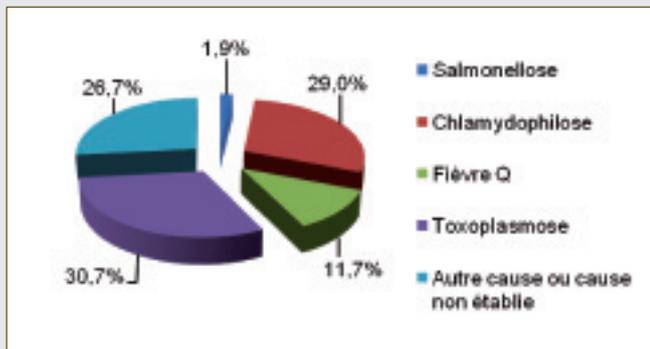


La salmonellose abortive ovine

MALADIE	bactérienne ■	virale □	parasitaire □
MALADIE RÉGLEMENTÉE (déclaration obligatoire, mesure de police sanitaire)	oui □		non ■
RESISTANCE DE L'AGENT PATHOGÈNE	fragile □ (heures / jours)	peu résistant □ (jours / semaines)	résistant □ (semaines / mois)
			très résistant ■ (mois / années)
RISQUE DE TRANSMISSION			
• animaux domestiques ↔ sauvages	oui ■	[directe ■ indirecte ■]	non □
• chiens (risque de transmission ou relais de contamination)	oui ■		non ■
• Homme	oui ■ (probable mais non documenté)		non □



Actualités



Causes d'avortement ovin dans les Hautes-Alpes entre 2008 et 2012 : bilan de 420 analyses [source : LDAV 05]

• Recrudescence de la salmonellose abortive ovine en 2009

• **Augmentation de la séroprévalence apparente des chamois la même année** (n=40 analyses)
[source : PNE, LDAV 05, FDC 05]

Lien possible

L'établissement de relations de causalité n'est pas acquis à ce jour. Néanmoins, la mise en place de mesures de gestion pastorale reste primordiale.

Modes de gestion spécifiques

PRÉVENTION et SOINS

GESTION DE LA MALADIE et DE SA TRANSMISSION



- ① **Tout avortement doit faire l'objet d'une déclaration.** Lors de suspicion de salmonellose, la bactériologie peut être réalisée sur prélèvement de foie ou encéphale d'avorton.
- ② **Principales règles d'hygiène à respecter :**
 - ⇒ élimination des avortons
 - ⇒ nettoyage et désinfection des litières
 - ⇒ pas d'épandage du fumier/lisier contaminé.
- ③ **Lors d'avortements salmonelliques en alpage :**
 - ⇒ isoler les femelles malades
 - ⇒ éliminer les produits d'avortement
 - ⇒ chauler les zones ayant accueilli des animaux infectés
 - ⇒ traiter l'ensemble du troupeau avec un antibiotique dont l'activité sur la bactérie aura été confirmée, si possible, par un antibiogramme
 - ⇒ la redescence du troupeau atteint est fortement recommandée.

Limites

- Bactérie résistante à de nombreux antibiotiques
 - ➔ intérêt de l'antibiogramme **MAIS** coût et délais d'obtention des résultats importants.
- Aucun vaccin n'est actuellement commercialisé en France.

Pratiques à risque

➔ Divagation des animaux domestiques dans les quartiers saisonniers des ongulés sauvages.

➔ Montée en alpage de cheptels suspects ou reconnus contaminés.



Le pastoralisme est une activité ancestrale importante dans le cœur et l'aire d'adhésion du Parc national des Écrins. Les parcours pastoraux et pâturages d'altitude, lieux de mélange d'animaux de statuts sanitaires différents, concernent un grand nombre de milieux naturels : pelouses alpines, landes, sous-bois, éboulis, zones humides... supports d'une vie sauvage particulière et emblématique.

Face à l'augmentation des populations d'ongulés sauvages de montagne et à la pression grandissante exercée par la transhumance en été, le Parc national a désormais pour objectif, outre la protection du patrimoine naturel de son territoire, de gérer au mieux la cohabitation entre faunes domestique et sauvage, source potentielle de transmission d'agents pathogènes, contribuant à l'amélioration de la sécurité sanitaire en alpage.

Les principaux risques liés à l'inter-transmission de ces agents sont :

- la contamination de l'Homme,
- les pertes économiques engendrées par ces maladies en élevage,
- la mise en danger d'espèces sauvages.

Pour satisfaire à cet objectif, l'application de mesures de prévention en élevage ainsi qu'en alpage est nécessaire afin de réduire les risques de transmission de maladies entre ongulés domestiques et sauvages.



Pour plus d'info

- **FRGDS Rhône-Alpes** (Fédération régionale des groupements de défense sanitaire) : www.frgdsra.fr
- **FRGDS PACA** : www.frgds-paca.org
- **ONCFS** (Office national de la chasse et de la faune sauvage) : www.oncfs.gouv.fr

Contact

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance - 05 000 Gap
04 92 40 20 10

Service scientifique
Gilles Farny

www.ecrins-parcnational.fr

Ont contribué au contenu des fiches

- Groupements de défense sanitaire de l'Isère et des Hautes-Alpes
- Laboratoires vétérinaires départementaux de l'Isère et des Hautes-Alpes
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Parc national des Écrins
- VetAgro Sup, campus vétérinaire de Lyon

Partenaires



RhôneAlpes